Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026003-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 février 2026

Délibération n°2026-003	Classification
ACQUISITION DE LOCAUX : 12 RUE ARNOULT ET RÉGULARISATION FONCIÈRE	2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

L'an deux mille vingt six, le dix février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Annie BRAULT
Rapporteur : Caroline CHOLET

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 27

EXPOSE :

Par délibération en date du 09 janvier 2025, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la division en volume de l'immeuble en copropriété avec Finistère Habitat situé 12, rue Arnoult et sur l'acquisition d'un volume situé au RDC pour la création d'une épicerie sociale.

Toutefois, la description du volume à acquérir comportait une erreur.

Ainsi, l'acquisition par la Commune au prix de 100 000 € portera sur 3 anciens appartements et un dégagement, situés au rez-de-chaussée du bâtiment A, correspondant au volume **1a** de l'état descriptif de division en volume et décrit en mauve au plan du RDC annexé.

Par ailleurs, il convient également de procéder à une régularisation foncière cadastrale sur le site.

Pour permettre la réalisation de cette vente, l'intervention d'un géomètre s'est avérée nécessaire pour procéder à des divisions parcellaires et au montage d'une copropriété en volume.

Or, le bâtiment B, propriété unique de Finistère Habitat, a été édifié en partie sur la parcelle AZ 831 qui est en indivision entre la commune et Finistère Habitat.

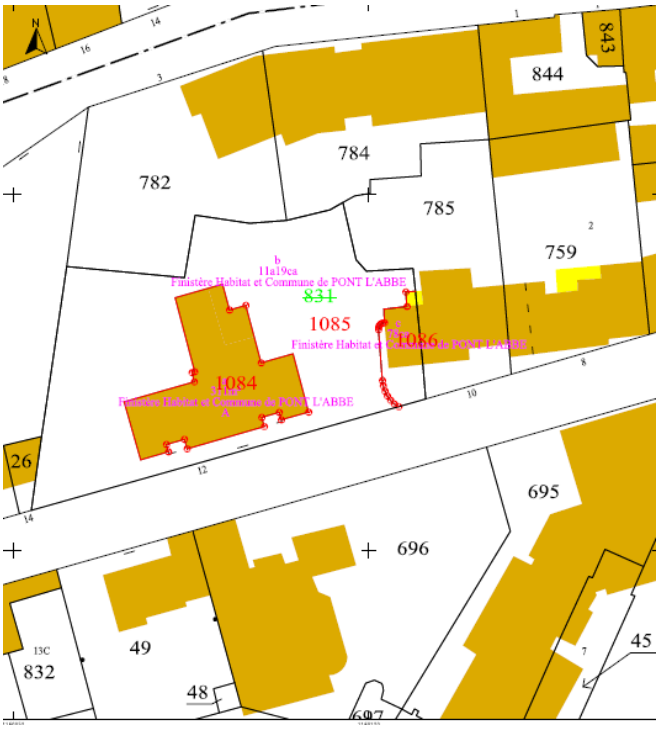
Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026003-DE



Afin de régulariser cette situation, une parcelle a été créée pour isoler l'empiètement du bâtiment B sur la parcelle AZ 831.

L'intervention du géomètre a conduit à la division de la parcelle d'origine AZ 831 en :

- AZ 1084 d'une surface de 311 m² correspondant à l'assiette du bâtiment A.
- AZ 1085 d'une surface de 1 119 m² correspondant aux espaces extérieurs en indivision entre Finistère Habitat et la commune.
- AZ 1086 d'une surface de 78 m² correspondant en partie à l'assiette du bâtiment B et à des espaces verts.



Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026003-DE

Par conséquent, Finistère Habitat se portera acquéreur de la parcelle supportant l'empiètement cadastrée en section AZ sous le numéro 1086 d'une contenance de 78 m².
La vente se réalisera pour un € symbolique et par acte notarié.

Les frais de rédaction des actes de régularisation foncière de l'emprise du bâtiment B, de suppression de la copropriété et de création de la division en volume seront pris en charge par Finistère Habitat.
Les frais de rédaction de l'acte d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux le 26 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 janvier 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition avec Finistère Habitat pour un montant de 100 000 €, de locaux situés au RDC de l'immeuble situé 12 rue Arnoult (correspondant au lot 1a du bâtiment A), cadastré section AZ, n° 1084 et qui sera rédigé par Maître Clarisse LE PERSON, notaire au sein de la SELARL Frédéric GUILLOU, notaire associé à Ergué-Gabéric,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à un € symbolique à Finistère Habitat d'une parcelle cadastrée section AZ 1086 d'une superficie de 78 m² correspondant à une partie de l'assiette du bâtiment B et à des espaces verts qui sera rédigé par Maître Clarisse LE PERSON, notaire au sein de la SELARL Frédéric GUILLOU, notaire associé à Ergué-Gabéric

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ * Finistère *

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 10 février 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « *lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif* ».

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260214-2026003-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard		X	
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle	X		
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie		X	POUVOIR à Marc DEFACQ
MARCHAL Émilie		X	POUVOIR à Yves CANEVET
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique	X		
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 2

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction